

Bulletin de l'instruction primaire. Département de Maine-et-Loire.

Numéro d'inventaire : 2006.01027 (1-3)

Type de document : texte ou document administratif

Imprimeur : Siraudeau (J.)

Date de création : 1915

Inscriptions :

- ex-libris : Ecole libre filles

Description : Fascicules sans agrafes.

Mesures : hauteur : 225 mm ; largeur : 142 mm

Notes : Nouvelle série. (1) : n°12 février 1915 (pp. 209-224) (2) : n°18 octobre 1915 (pp. 337-352) (3) : n°19 novembre 1915 (pp. 353-368).

Mots-clés : Textes normatifs relatifs à l'enseignement en France (législation, débats, BO)

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom du département : Maine-et-Loire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 48

Lieux : Maine-et-Loire

NOUVELLE SÉRIE

N° 12

FÉVRIER 1915

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

BULLETIN

DE

L'INSTRUCTION PRIMAIRE

L'insertion au BULLETIN sert de notification officielle

Le Bulletin appartient à l'École et non à l'Instituteur, qui devra en remettre la collection à son successeur. Il sera inscrit au registre d'inventaire et COMMUNIQUÉ RÉGULIÈREMENT A MM. LES INSTITUTEURS ADJOINTS ET A M^{mes} LES INSTITUTRICES ADJOINTES.

SOMMAIRE

	PAGES
1. Livre d'Or.....	210
2. La mort d'un jeune héros.....	210
3. Enquête sur les cours d'adultes et d'adolescents et les œuvres auxiliaires de l'école.....	211
4. Congés pour raisons de santé....	211
5. Correspondance administrative.....	212
6. Examen du certificat d'aptitude aux bourses de l'enseignement primaire supérieur.....	213
7. Bourses dans les lycées, collèges et cours secondaires.....	214
8. Certificat d'aptitude pédagogique... ..	215
9. Sages-femmes et herboristes.....	215
10. Paiement à leur femme du traitement des instituteurs mobilisés.....	215
11. Réfugiés français et belges.. ..	216
12. Promotions de classe.....	217
13. Congés de maladie.....	219
14. Ecoles à un seul maître.....	221

NOUVELLE SÉRIE

N° 19

NOVEMBRE 1915

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

BULLETIN DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

L'insertion au BULLETIN sert de notification officielle

Le *Bulletin* appartient à l'École et non à l'Instituteur, qui devra en remettre la collection à son successeur. Il sera inscrit au registre d'inventaire et COMMUNIQUÉ RÉGULIÈREMENT A MM. LES INSTITUTEURS ADJOINTS ET A M^{mes} LES INSTITUTRICES ADJOINTES.

SOMMAIRE

	PAGES
1. Livre d'Or.....	353
2. Engagement des fonctionnaires de l'Université.....	354
3. Exemptions de frais d'études dans les Ecoles primaires supérieures.....	355
4. Veuves de fonctionnaires disparus.....	355
5. Rééducation des blessés et mutilés de la guerre.....	357
6. Certificat d'aptitude pédagogique (Dispenses de stages).....	358
7. Prix et récompenses.....	359
8. Cours d'adultes.....	359
9. Congés de maladie.....	359
10. Désinfection des locaux scolaires.....	360
11. Circulaire de M. le Recteur de l'Académie au sujet de la « Paix que le Allemands voudraient faire ».....	362
12. La Paix que les Allemands voudraient faire.....	363
13. Nécrologie.....	368

1. — Livre d'Or.

Tués.

MM. Bondu, instituteur-adjoint à Ingrandes.
Roy, instituteur-adjoint à Vivy.

Nulle influence plus salutaire, d'autre part, que celle des relations plus directes et plus étroites qui s'établissent entre les maîtres et les familles ! Sous les motifs les plus humbles, comme sous les plus touchants, qu'il s'agisse de l'instituteur assurant les correspondances des vieux parents avec les soldats mobilisés, ou des anciens maîtres ou maîtresses venant à la maison familiale consoler un noble deuil, panser une plaie, célébrer une gloire, cette association aux événements douloureux ou glorieux qui émeuvent les foyers des élèves ou anciens élèves, offre un bien beau rôle à tous les membres de l'Université, en particulier aux femmes, maîtresses secondaires ou maîtresses primaires. L'ont-elles déjà compris et rempli ? Je n'en veux pour preuve qu'une lettre, reçue ces jours derniers, dans laquelle un témoin du dévouement de nos institutrices auprès de toutes les souffrances nées de la guerre, les appelle éloquemment : « nos sœurs de solidarité nationale. »

Ainsi, dans toute la France, l'école sera le centre moral de la Patrie, et, bien que maintenus par l'âge loin des armées combattantes, les maîtres restés à leur poste auront été eux aussi des « militants » de l'intérieur, à l'effort desquels, comme à celui de leurs frères des tranchées, le pays devra une éternelle gratitude. Un jour viendra où les murs de chaque établissement devront porter ce double témoignage : d'un côté la liste glorieuse des morts, des blessés, des promus, des cités au champ d'honneur ; de l'autre, le tableau des œuvres patriotiques et sociales entretenues par le dévouement des non-mobilisés et de leurs élèves.

III. — ORGANISATION.

Mais cette action générale de l'école sur le pays a pour condition essentielle la bonne organisation de l'Université elle-même, malgré les obstacles que lui opposent les circonstances. Aussi voudrais-je passer rapidement en revue les difficultés d'organisation qui se présentent devant les divers enseignements et examiner les meilleurs moyens d'y remédier.

I. — Fonctionnement.

Enseignement supérieur. — L'enseignement supérieur est sans doute celui de nos enseignements à qui la guerre a créé la situation la plus délicate. Ses élèves, en effet, pour la plupart, sont d'âge à porter les armes et ont été, en grande majorité, appelés sous les drapeaux. En outre, la mobilisation de ses fonctionnaires a pu rendre fréquemment malaisé le maintien de certains enseignements. Mais c'est surtout le problème financier qui, d'une manière pressante, s'impose à l'attention des universités, car leurs ressources sont singu-

